

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Environnement des affaires : le gouvernement à fond dans les réformes

MSM
Libreville/Gabon

DANS le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT), la ministre de la Promotion des investissements, des Partenariats publics-privés, chargé de l'Amélioration de l'environnement des affaires, Carmen Ndaot, a lancé la semaine dernière, à l'occasion d'une série de réunions avec les ministres sectoriels, les travaux

de mise en œuvre de la feuille de route des réformes Doing Business 2021-2023 adoptée le 11 août dernier en Conseil des ministres.

Accompagnée de la Task force sur la réforme du cadre des affaires dont elle est la cheffe de file, la ministre Ndaot a rencontré les 7 et 8 septembre derniers deux des ministres clés concernés par l'exécution de ce programme triennal des réformes, à savoir Nicole Jeanine Roboty-Mbou, ministre de l'Économie et de la Relance, et Olivier Nang Ekonomie, ministre de l'Habitat. En plus des réunions avec ses collègues, le membre du gouvernement s'est entretenu avec la direction de l'ANPI-Gabon sur les réformes la concernant. L'agenda de la ministre de la Promotion des investissements prévoit également des échanges avec les autres départements ministériels, précisément ceux en charge de l'Énergie et de la Justice.

Il faut savoir que l'objet de ces rencontres était de présenter à chaque ministère sectoriel ses réformes et mesures phares afin de définir un plan d'action opérationnel assorti d'un chronogramme précis pour un suivi-évaluation périodique de leur mise en œuvre. À l'issue de ces tours de table, la Task force veillera avec les techniciens de ces administrations à circonscrire en priorité les réformes à réaliser au plus tard le 30 avril 2022 (date de notification des réformes à la Banque mondiale). Une attention particulière sera accordée aux réformes nécessitant un appui financier en vue de leur prise en compte dans les programmations budgétaires en cours.

FEUILLE DE ROUTE • Dans sa nouvelle configuration, la feuille de route gouvernementale prend en compte 32 réformes réparties dans 7 indicateurs comme suit : la création des entreprises (7), le permis de construire (6), le raccordement à l'électricité (5), le transfert de propriété (4), le paiement des taxes (3), le commerce transfrontalier (2) et la justice commerciale (1).

À travers cette matrice stratégique, le gouvernement Ossouka

entend accélérer la dynamique des réformes dans le but d'améliorer l'environnement des affaires et par effet d'entraînement, influencer vers le haut le classement du Gabon dans les prochains rapports Doing Business de la Banque mondiale.

Il est à préciser que ce programme comporte de nouvelles réformes mais également de nombreuses déjà en cours d'amélioration. On peut citer parmi ces dernières : l'opérationnalisation du Guichet numérique de l'investissement (GNI) en provinces après Libreville, la poursuite de la numérisation des titres fonciers, l'extension de la plateforme électronique e.tax aux PME-PMI et le déploiement du logiciel Sydonia World sur l'ensemble des bureaux des



Photo : Dr

Les officiels lors des travaux de mise en œuvre de la feuille de route des réformes Doing Business 2021-2023.

douanes du Gabon. Pour sélectionner les réformes à réaliser, la Task force sur la réforme du cadre des affaires, assisté de la Banque mondiale,

a effectué un diagnostic approfondi des faiblesses du Gabon sur chaque indicateur et un benchmark international des normes et bonnes pratiques.

Brèves

Rassemblées par GMNN
(Source : Ecofin)

AGRICULTURE.

Principal pilier de l'économie kenyane, le secteur agricole joue aussi un rôle social important dans les zones rurales. En dépit de la pandémie de coronavirus, celui-ci continue d'afficher de bons résultats. Au Kenya, l'agriculture a renoué avec une bonne performance en 2020. Selon les dernières données publiées le 9 septembre par le Bureau national des statistiques (KNBS), cette branche de l'économie a en effet connu une croissance de 4,8 % durant la dite année contre une hausse de 2,6 % en 2019. Ce rebond traduit la bonne résilience du secteur qui a traversé plusieurs vents contraires comme l'invasion de criquets pèlerins dans certaines régions du pays et la pandémie de coronavirus.

CACAO.

Une page de l'histoire du négoce du cacao au Cameroun vient de se refermer. De sources autorisées, Jean-Bernard Ndongo Essomba, négociant camerounais de fèves de la première heure, a discrètement cédé ses actifs dans la filière cacaoyère locale à la société Telcar Cocoa, négociant de la firme américaine Cargill au Cameroun. "Après plusieurs mois de négociation, l'affaire a été conclue il y a quelques semaines. Je crois que c'était juste avant le lancement de la campagne cacaoyère 2021-2022", a indiqué une source proche du dossier. "Si vous observez bien, un entrepôt des Établissements Ndongo Essomba dans la ville de Yaoundé est déjà estampillé Telcar Cocoa", a fait remarquer un opérateur de la filière cacao.

Nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et consommation : la DGCC en pédagogue

MSM
Libreville/Gabon

DU 14 septembre au 1er décembre 2021, le ministère de l'Économie et de la Relance, à travers la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC), organise, en partenariat avec la Cnuced, la Cémac et l'Institut de l'économie et des finances-Pôle régional de formation, une série de séminaires de vulgarisation et de formation sur les nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et consommation.

Il s'agit précisément du règlement n° 6/19-UEAC-639-MC-33 du 7 avril 2019, relatif à la concurrence; du règlement n° 350 du 25 septembre 2020, relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence; de la directive n° 2/19-UEAC-639-MC-33 du 8 avril 2019, relative à l'harmonisation de la protection des consommateurs au sein



Photo : DR/L'Union

La DGCC sur le terrain lors d'un contrôle des prix.

de la Cémac; et de la directive n° 1/19-UEAC-639-MC-33 du 8 avril 2019, relative à l'organisation institutionnelle dans les États membres de la Cémac pour application des règles communautaires de la concurrence. Ces séminaires ont pour objectifs principaux de sensibiliser toutes les parties prenantes nationales concernées par les enjeux des nouveaux cadres juridiques régissant la concurrence et la protection des consommateurs; d'identifier les stratégies et actions concrètes en vue de

la transposition des nouveaux textes communautaires au sein de l'ordre juridique interne du Gabon; et de proposer des actions concrètes en vue du renforcement des capacités des cadres et autorités en charge de l'application des règles de concurrence et des protections des consommateurs au Gabon. Sont concernés par lesdits séminaires, les administrations, le patronat, les opérateurs économiques, les associations des consommateurs, la presse et les universitaires.